

Direction générale adjointe Mer, Tourisme et Mobilités
Direction des voies navigables
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Elise LEROUX
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2021-08-23

Rennes, le 23/08/2021

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 23 juillet 2021 portant délégation de signature au Directeur des voies navigables ;
Considérant le Stade Rennais Athlétisme organise une course pédestre les 25 et 26 septembre 2021, La Vilaine biefs d'Apigné et le Comte ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, rive gauche de l'écluse du Comte à l'écluse d'Apigné est interdit à tous les usagers.

Le 25 septembre 2021 de 17h00 à 22h30 et

Le 26 septembre 2021 de 8h00 à 12h30

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par les organisateurs de la manifestation. Les organisateurs pourront réguler le passage des usagers sur le chemin de halage selon l'avancement de la manifestation.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Rennes.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le Directeur des voies navigables

David MOY